

LES MARIAGES CONSANGUINS

L'intérêt d'une étude des mariages consanguins réside dans le fait qu'elle permet une meilleure approche des familles qui en descendent. C'est très particulièrement dans ces familles que l'on devrait retrouver, avec un maximum de chance, les caractères primitifs de la souche par l'effet d'une accumulation importante des tares ou des qualités initiales. Le phénomène entraîne un plus grand déséquilibre entre les caractères récessifs et les caractères dominants.

La terminologie barbare des généalogistes use du mot 'implexe' pour quantifier l'effet de ces croisements au sein de familles possédant un géniteur commun. Il est notamment étudié dans les branches dont on connaît plusieurs siècles de filiation et particulièrement lorsqu'on peut encore discerner des caractères prédominants semblables à ceux déjà observés chez un aïeul.

On évalue cet implexe par le calcul de son taux; il est le rapport entre le nombre d'aïeuls que l'on devrait avoir par le nombre d'aïeuls que l'on possède vraiment. Pour citer un exemple, nous posons comme hypothèse que tout le monde se prévaut normalement de quatre grands-parents. Mais si un jeune homme épouse la fille de son oncle, soit sa cousine germaine (quatrième degré civil), leurs enfants, au lieu de posséder huit arrière-grands-parents, n'en auront que six. Le taux est alors de 6/8 au lieu de 8/8.

Il est évident qu'il y a plus de chance que les enfants issus de ce type d'union hériteront davantage des caractères des aïeuls communs que des autres; encore plus si par hasard, l'aventure était déjà arrivée quelques générations auparavant.

Les cas recensés ne sont pas extrêmement nombreux et nécessitent pas mal d'attention. Ils nous ont permis, du moins certains, d'élaborer des filiations qui n'étaient pas prouvées autrement pendant l'Ancien Régime. Ces cas sont décelables pendant l'époque précitée parce que le droit canonique interdisait les mariages consanguins et en conséquence, une autorisation, une dispense devait être demandée et discutée (fulminée) au siège de l'archevêché par un tribunal composé de juristes dont le juge principal était nommé l'official. Cette procédure, (qui partait du curé de la paroisse en transitant par le doyen) ainsi que le niveau de la consanguinité, était toujours inscrite dans l'acte de mariage, du moins lorsque l'autorisation était parvenue.

Cette procédure ne fut pas abolie lors de l'instauration du nouveau régime de l'état civil en ce qui concerne le droit canonique, mais le Code Civil fut plus large d'esprit et la notification de la consanguinité ordinaire ne fut plus consignée dès lors dans les actes de mariages civils. Il faut ajouter ici que, à partir de 1796 jusqu'à nos jours, sauf cas exceptionnels, nous nous sommes servis uniquement des registres de l'état-civil laïc pour poursuivre nos investigations; à partir de l'époque précitée, il devient donc encore plus malaisé de repérer ces mariages particuliers, sauf les cas des mariages Pourbaix/Pourbaix, qui semblaient flagrants. D'après le Code, restaient interdits: le mariage au premier degré (inceste) et celui du second degré civil, qui est également incestueux s'il s'agit de germains; si c'est pas alliance, une dérogation doit être accordée par arrêté royal: c'est le cas d'un veuf (ou divorcé) qui épouserait la sœur de sa femme défunte. Nous avons l'exemple d'un tel cas.

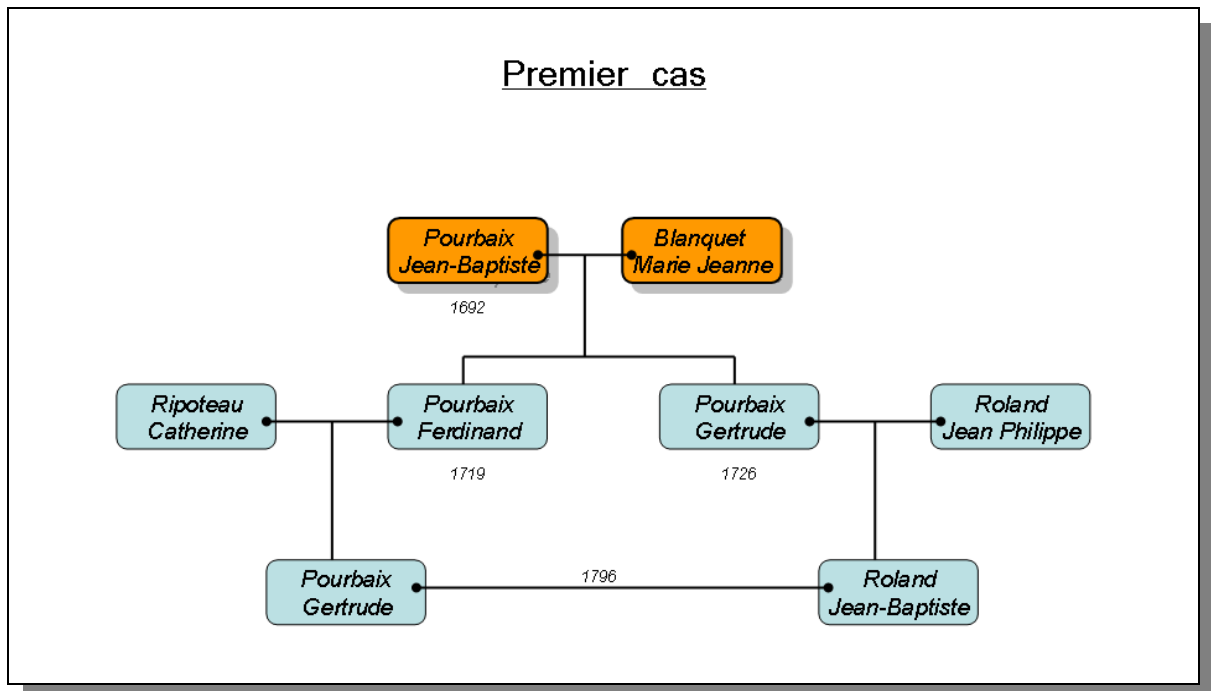
Il est académiquement intéressant de relever ces mariages consanguins; en voici un certain nombre. Ils sont présentés en vrac, sans classement particulier autre que d'être un

vrai mariage consanguin ou bien d'en revêtir les apparences. Ce sera le cas, pour nous, des Pourbaix dont la parenté n'est pas prouvée s'ils sont issus de souches différentes.

NB: le droit civil ne donne pas le même sens au degré de parenté dans les cas de consanguinité que dans le droit canonique.

En droit canonique l'appréciation du degré se faisait en comptant le nombre de générations qui séparaient les époux jusqu'à l'auteur commun. L'appréciation pouvait se faire pour l'époux puis pour l'épouse, avec chacun son degré; ainsi pour des cousins germains, qui est du deuxième degré canonique, il pouvait être qualifié de second degré égal. En droit civil, il est du quatrième degré. Le mariage au troisième degré égal est fait entre cousins issus de germains.

Cas 1 Houdeng-Aimeries 5 janvier 1796
second degré égal de consanguinité



Jean Baptiste ROLAND, fils de Jean Philippe et Gertrude Marie Philippe Joseph Pourbaix, fille de Ferdinand Joseph et de Catherine RIPOTEAU. Le deuxième degré égal signifie que les deux époux possèdent le même grand-père qui est dans ce cas Jean Baptiste Pourbaix, fils d'Auger, né le 10 novembre 1692, époux de Marie Jeanne BLANQUET, d'où au moins deux enfants: Ferdinand Joseph, né en 1719, père du marié et Gertrude, née en 1726, mère de la mariée. C'est le cas le plus simple de mariage entre cousins germains.

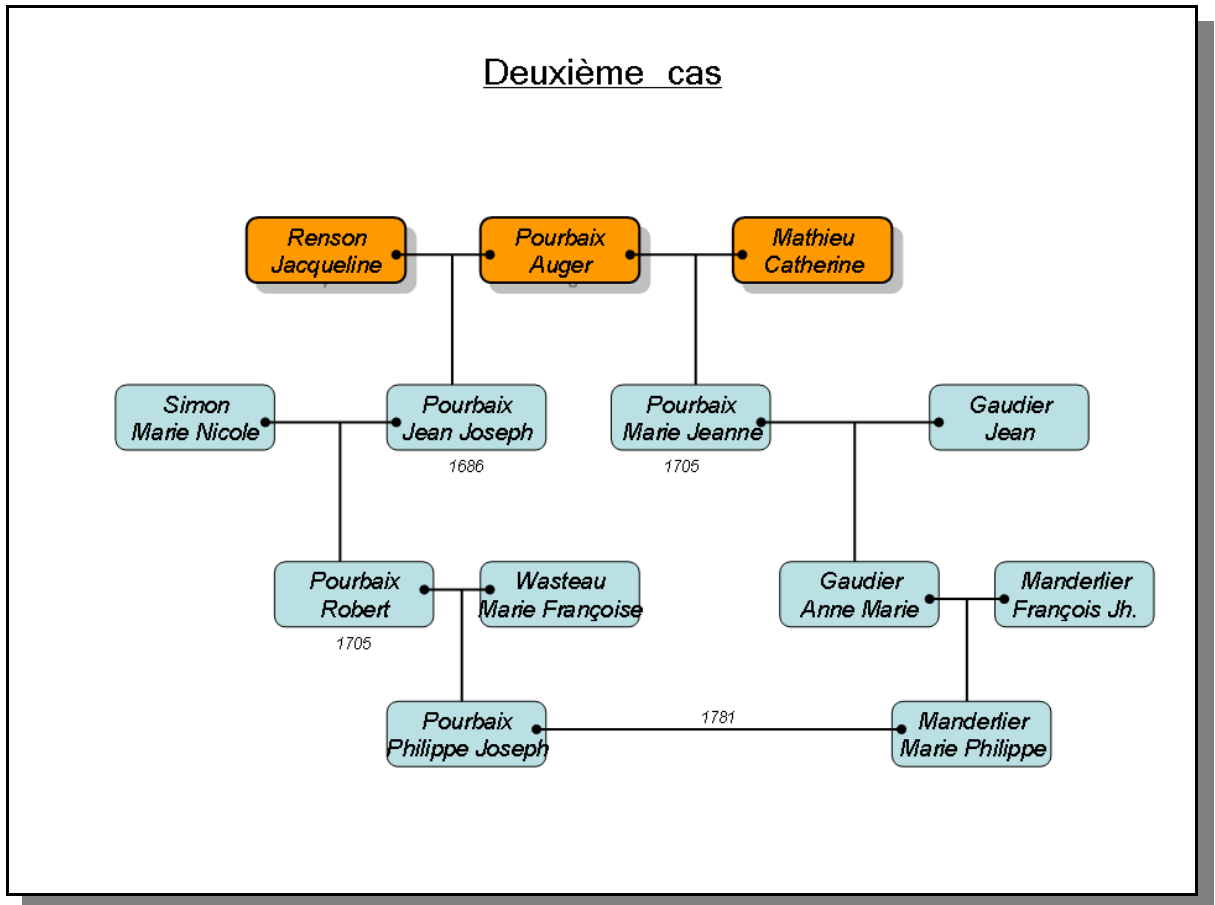
Les cousins sont germains quand ils descendent d'un même aïeul; ils sont utérins lorsqu'ils descendent d'une même aïeule.

Cas 2 Houdeng-Aimeries 1 mai 1781
troisième degré égal de consanguinité

Philippe Joseph Pourbaix, fils de Robert et de Marie Françoise WASTEAU et Marie Philippe Joseph MANDERLIER, fille de François Joseph et de Anne Marie GAUDIER.

L'an mil sept-cent quatre-vingt et un, le premier de mai, après la publication d'un ban et obtenu la dispense de deux autres ainsi que la dispense de parenté au troisième degré de Monseigneur l'Archevêque de Cambrai, ont été par nous mariés, après avoir pris leur consentement mutuel et reçu de nous la bénédiction nuptiale Philippe Joseph Pourbaix, âgé de vingt-six ans, charbonnier de son métier, fils de Robert Pourbaix et de Marie Françoise Wastiaux, l'époux et Marie Philippe Joseph Manderlier, âgée de vingt-six ans et deux mois, fileuse de son métier, fille de François Joseph Manderlier et de Anne Marie Gaudier, l'épouse,

en présence de Nicolas Michel et de Marie Barbe Pourbaix, témoins à ce requis, et tous de cette paroisse qui ont signés.



Le troisième degré signifie que l'aïeul commun est l'arrière-grand-père, soit dans ce cas Auger Pourbaix lui-même.

En effet, de ses premières noces, Auger conçoit Jean Joseph, né en 1686, époux de Marie Nicole SIMON qui lui donne Robert, né en 1716, époux de Marie Françoise WASTEAU, qui sont les parents de l'époux; Auger conçoit de ses secondes noces avec Catherine MATHIEU, Marie Jeanne, née en 1705, épouse de Jean GAUDIER, lesquels tiennent pour enfant au moins Anne Marie GAUDIER, née en 1728, épouse de François Joseph MANDERLIER, parents de l'épouse.

C'est le mariage le plus simple entre cousins issus de germains.

Cas 3 Marie Joseph BLANQUET est née illégitime le 15 mai 1782. Sa mère Marie Caroline BLANQUET épousa quelques mois plus tard Auger Pourbaix, né en 1738, légitimant ainsi sa fille qui change de nom.

Houdeng-Aimeries

21 octobre 1804

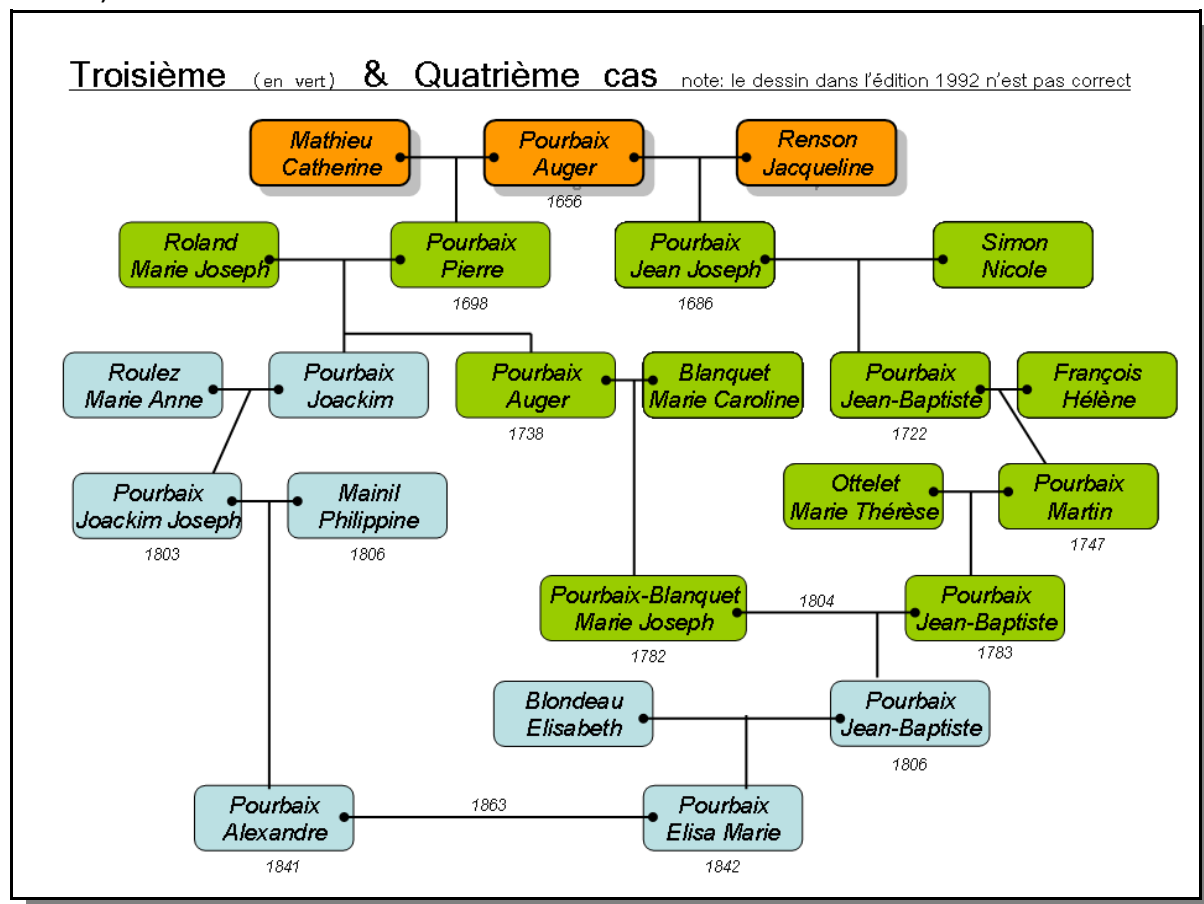
quatrième et troisième degré mixte

Jean Baptiste Pourbaix, né en 1783, fils de Martin et de Marie Thérèse OTTELET et Marie Joseph

Pourbaix, née en 1782, fille d'Auger et de Marie Caroline BLANQUET.

Dans ce cas, un issu de germain épouse une issue de germain. L'aïeul commun est

Auger Pourbaix, né en 1656; de ses premières noces avec Jacqueline RENSON, il lui est né Jean Joseph, en 1686, époux de Nicole SIMON, desquels est issu Jean Baptiste, né en 1722, époux de Hélène FRANCOIS, d'où Martin, né en 1747, époux de Marie Thérèse OTTELET, parents du marié; de ses secondes noces avec Catherine MATHIEU, Auger conçoit Pierre, dit le dragon, né en 1698 qui, de ses noces avec Marie Joseph ROLAND conçoit Auger, né en 1738, époux de Marie Caroline BLANQUET, parents de la mariée (voir également le cas suivant).



Cas 4 Houdeng-Aimeries
9 janvier 1863
dixième degré civil

Alexandre Constant Pourbaix, né en 1841, fils de Joackim Joseph et Philippine MAINIL et Elisa Marie Pourbaix, née en 1842, fille de Jean Baptiste et de Elisabeth BLONDEAU.

Ce cas est une complexification du cas n° 3 vu précédemment. Nous avons vu que les enfants du couple Jean Baptiste Pourbaix, né en 1783 et de Marie Joseph Pourbaix, née en 1782 descendaient deux fois d'Auger. Dans le présent cas, comme l'auteur commun est également Auger, leurs enfants descendent trois fois d'Auger. En effet, le marié vient d'Auger de la manière suivante: Auger épouse MATHIEU Catherine d'où Pierre, époux de Marie ROLAND, d'où Joackim époux de Marie Anne ROULEZ, d'où Joackim Joseph, né en 1803, époux de Philippine MAINIL, née en 1806, parents du marié.

La mariée vient deux fois d'Auger dont, par la lignée patrilinéaire: Auger épouse Jacqueline RENSON, d'où Jean Joseph, né en 1686, époux de Marie SIMON d'où Jean Baptiste, né en 1722, époux de Marie Hélène FRANCOIS d'où Martin Joseph, né en 1747, époux de Marie Thérèse OTTELET d'où Jean Baptiste, né en 1783 époux de Marie Joseph Pourbaix, née en 1786 d'où Jean Baptiste, né en 1806, époux de Elisabeth BLONDEAU, parents de la mariée, Elisa, née en 1842.

On remarque le décalage des générations entre une ligne et l'autre; du côté d'Alexandre jusque Auger, il y en a quatre, du côté d'Elisa jusque Auger, il y en a six.

Cas 5 Houdeng-Aimeries

12 novembre 1771

troisième degré de consanguinité avec le second mixte.

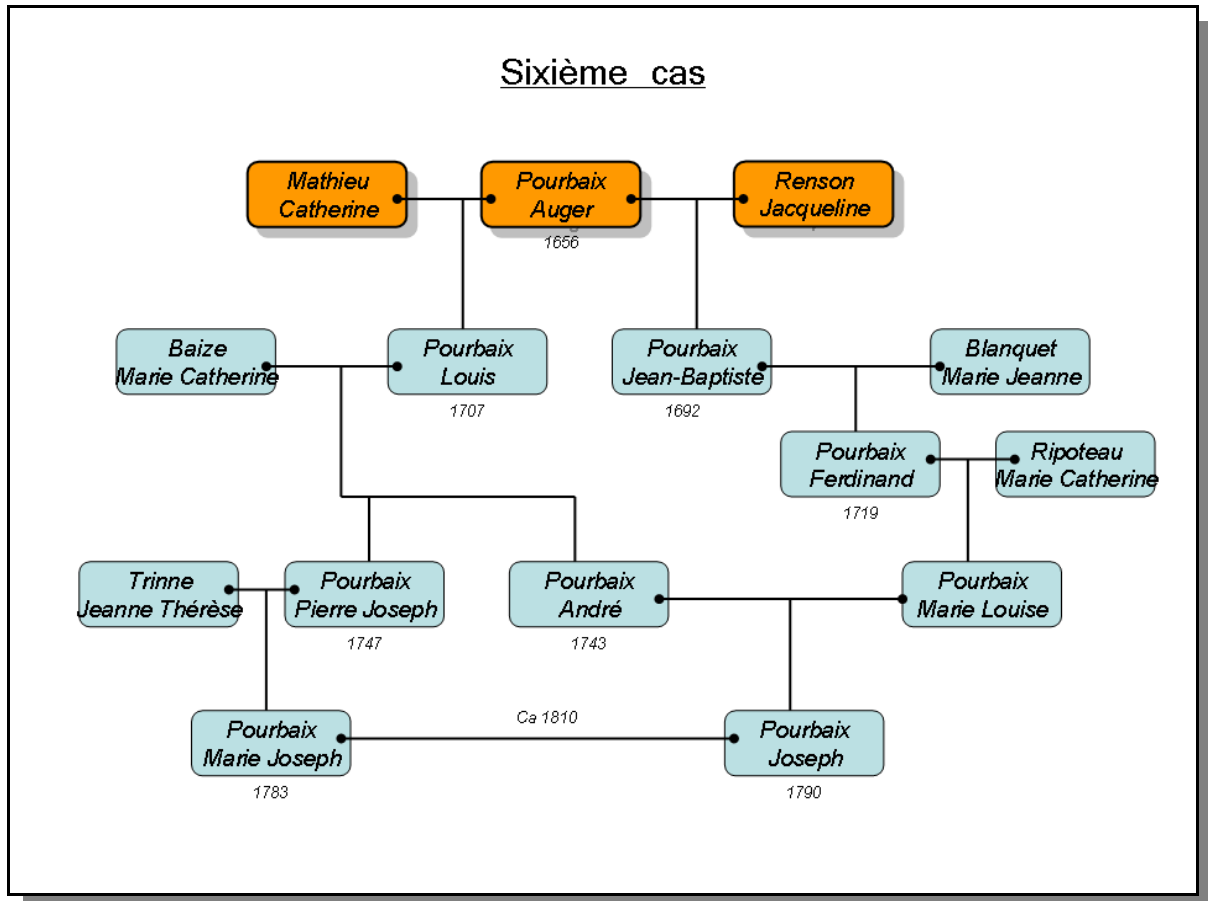
Dans cet exemple, on voit un garçon qui épouse la fille de son cousin germain: André Pourbaix, né en 1743, fils de Louis et de Marie Catherine BAIZE et Marie Louise Pourbaix, fille de Ferdinand et de Marie Catherine RIPOTEAU.

L'an mil sept cent septante et un, le douze de novembre, après la publication d'un ban faite le dimanche le dix du même mois dans cette paroisse et obtenu dispence de Rome par le nonce apostolique de résidence à Bruxelles sur les empêchemens d'un troisième degrez de consanguinité avec le second mixte et l'autre du troisième égal envoyé et examiné par Monsieur Mutte, official et Juge ecclésiastique de Cambrai et ayant obtenu aussi dispence des deux autres bans de Monseigneur l'archevêque dud Cambrai en datte du deuxième jour du mois de novembre dont signé Mutte official de Cambrai plus bas Le Riche, ont été par nous mariés après que nous avons eut pris leur consentement mutuel et reçu de nous la bénédiction nuptial André Pourbaix de la paroisse de Goegnies, âgé de vingt-huit ans, fils de Louis Pourbaix et de Marie Catherine Baize et de Marie Louise Joseph Pourbaix, de la paroisse d'Houdeng, âgée de vingt-neufs ans, fille de Ferdinand Pourbaix et de Marie Catherine Ripoteau.

Ces deux personnages ont un même aïeul, mais pas au même niveau: Auger. Des premières noces d'Auger avec Jacqueline RENSON est né Jean Baptiste en 1692; il épouse Marie Jeanne BLANQUET d'où est né Ferdinand, né en 1719, époux de Marie Catherine RIPOTEAU, parents de la mariée. Des secondes noces d'Auger avec Catherine MATHIEU est né Louis, né en 1707, qui épousa Marie Catherine BAIZE, qui sont les parents du jeune marié.

Cas 6 Ce n'est que la complexification du précédent; en effet, un des enfants du couple précédent; Joseph Pourbaix, né en 1790 épousera la fille de son oncle Pierre Joseph, né en 1747, époux de Jeanne Thérèse TRINNE: Marie Joseph Pourbaix, née en 1783. Il s'agit d'un mariage entre cousins germains issus de germains, selon le cas précédent. Ce mariage eut lieu à Le Roeulx vers 1810 mais nous ne l'avons pas découvert.

Auger apparaîtra trois fois dans le tableau d'ascendance de leurs enfants.



Cas 7 Houdeng-Aimeries
6 thermidor an XIII (25 juillet 1805)
troisième degré égal

Philippe Joseph Pourbaix, né en 1781, fils de Polycarpe et de Jeanne Marguerite LAURENT et Marie Joseph Pourbaix, née en 1786, fille de Joackim et de Marie Anne ROULEZ. Il s'agit d'un mariage entre germains issus de germains.

L'auteur commun est encore Auger Pourbaix qui de ses noces avec Catherine MATHIEU retient deux garçons: Louis Joseph, né en 1707 et Pierre, né en 1698. De Louis Joseph, époux de Marie Catherine BAIZE est né Polycarpe, né en 1752, epoux de Jeanne Marguerite LAURENT, parents du marié; de Pierre, époux de Marie Joseph ROLAND, est né Joackim, né en 1744, époux de Marie Anne ROULEZ, parents de la mariée.

Cas 8 Houdeng-Goegnies
13 avril 1789
second degré de consanguinité

Nicolas Joseph Pourbaix, né en 1759, fils de Pierre Joseph et de Marie Louise RIPOTEAU et Marie Joseph RIPOTEAU, née en 1753, fille de Jean Arnould RIPOTEAU et de Marie Jeanne DUMONCEAU.

L'an mil sept cent quatre-vingt neuf, le treize avril, après la publication de trois ban et avoir pris leur consentement mutuel et reçu de nous la bénédiction

nuptiale, ont été par nous mariés ensuite d'une permission à eux donnée de s'adresser à Rome et d'une dispense du Saint Père fulminée par Monsieur De Bruyas official sur l'empêchement du second degré de consanguinité Nicolas Joseph Pourbaix âgé de vingt-huit ans, fils de Pierre Joseph Pourbaix, charon et de Marie Louise Ripoteau, l'époux, et Marie Joseph Ripoteau, âgée de trente-six ans, fille de Jean Arnould Ripoteau et de Marie Joseph Dumonceau, l'épouse tous de cette paroisse en présence d'André Joseph Antoine Ripoteau et de Lembert François Pourbaix, témoins.

C'est un mariage simple entre cousins germains. L'auteur commun dans ce cas est Alexandre RIPOTEAU, né en 1681, le maître des fosses, époux de Marguerite WADIN, née en 1688. De cette union sont nés d'une part Marie Louise, née en 1729, épouse de Pierre Joseph Pourbaix, né en 1719, parents du jeune marié et d'autre part Jean Arnould RIPOTEAU, époux de Marie Jeanne DUMONCEAU, parents de la mariée. Quant à Pierre Joseph Pourbaix, né en 1719, il était né de Jean Joseph Pourbaix et de Scloblas Marguerite, les auteurs de la souche.

Cas 9 Houdeng-Aimeries
 2 août 1774
 troisième degré et deuxième degré mixte (non spécifié dans l'acte)

Il s'agit du mariage d'un germain avec un issu de germain. Autrement dit, la fille épouse le fils de son cousin germain. François Joseph ROLAND, né en 1747, fils de Jean Philippe ROLAND et de Gertrude POURBAIX et Marie Thérèse GAUDIER, née en 1743 ?, fille de Jean GAUDIER et de Marie Jeanne Pourbaix. L'auteur commun est Auger Pourbaix. De ses premières noces avec Marguerite RENSON, il conçoit Jean Baptiste, né en 1692, époux de Marie Jeanne BLANQUET, née en 1697, d'où Gertrude, née en 1726, épouse de Jean Philippe ROLAND, né en 1722, parents du marié, receveur du charbonnage.

De ses secondes noces avec Catherine MATHIEU, Auger reçoit Marie Jeanne, née en 1705, épouse de Jean GAUDIER, né en 1705, parents de Marie Thérèse, la jeune épousée.

Cas 10 Houdeng-Goegnies
 11 novembre 1792
 quatrième degré de consanguinité

Constantin Pourbaix, fils de Ferdinand et de Catherine RIPOTEAU et Marie Françoise DELATTRE, fille de Pierre Joseph DELATTRE et de Marie Joseph BAIZE. Nous n'avons pas pu analyser ce cas qui n'est donné qu'à titre documentaire pour ceux qui s'y intéresseraient.

Cas 11 Houdeng-Goegnies
 4 mars 1794
 troisième degré égal

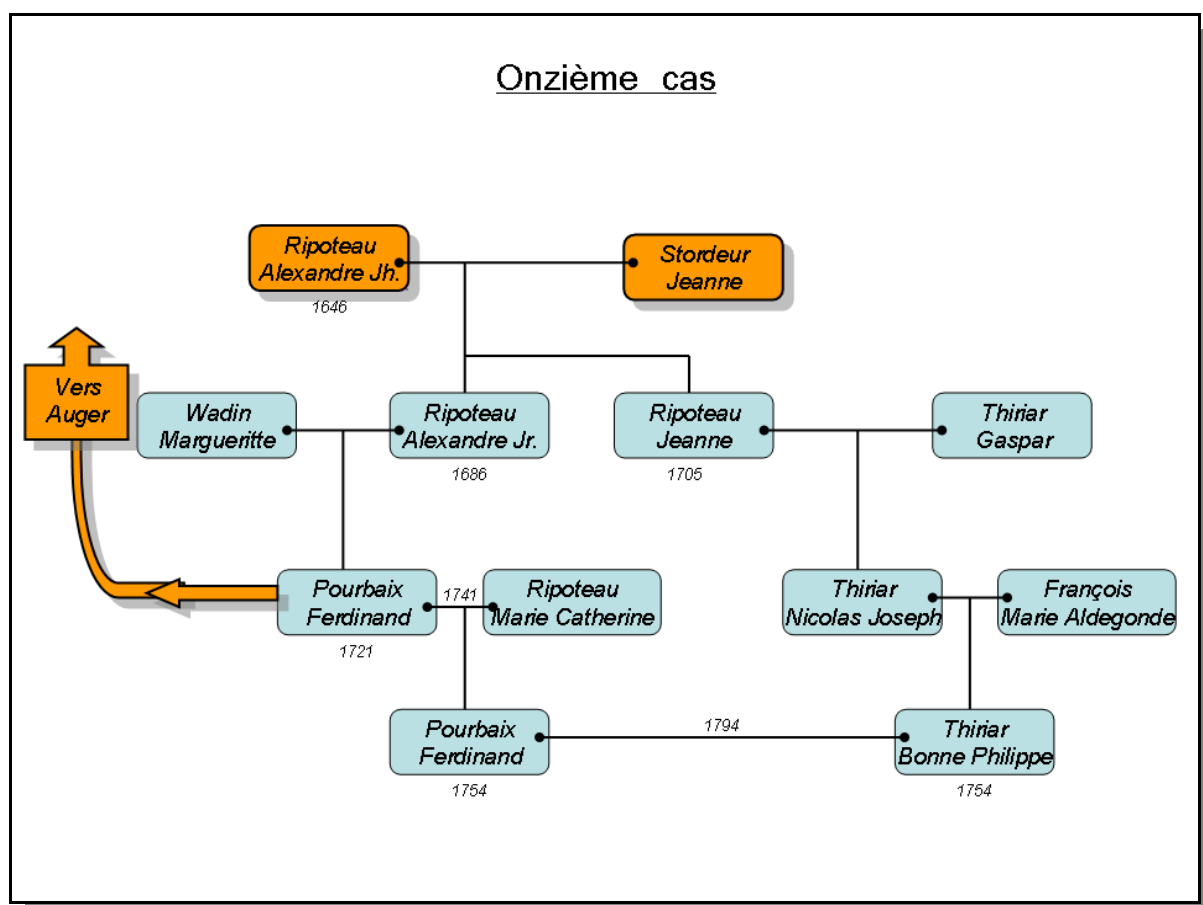
Ce beau mariage n'a donné aucun fruit; c'est académiquement malheureux. Le marié est âgé de trente-neuf ans et la mariée est âgée de quarante ans. C'est déjà tard pour

engendrer. Il s'agit d'un mariage d'intérêt.

Ferdinand Pourbaix, né en 1754 et Bonne Philippe THIRIAR, née en 1754.

Imaginons l'hérédité: Ferdinand descend d'Auger Pourbaix et de Simon BLANQUET, tous deux créateurs du charbonnage de Bois-du-Luc; il descend également d'Alexandre RIPOTEAU (le fils), co-créateur du charbonnage de Strépy. Bonne Philippe, la jeune mariée descend des THIRIAR père et fils, co-créateurs du charbonnage de La Louvière et la Paix.

La liaison de consanguinité se fait de la manière suivante: l'aïeul commun est Alexandre RIPOTEAU (père), époux de Jeanne STORDEUR. Ils auront deux enfants: d'une part Alexandre RIPOTEAU, époux de Marguerite WADIN, d'où Marie Catherine RIPOTEAU, épouse de Ferdinand Pourbaix (père), parents du jeune marié, Ferdinand, né en 1754; d'autre part, Jeanne RIPOTEAU, épouse de Gaspar THIRAR, d'où un fils Nicolas Joseph, qui épousera Marie Aldegonde FRANCOIS, parents de la jeune mariée, Bonne Philippe THIRIAR, née en 1754.



Cas 12

Houdeng-Aimeries

12 janvier 1831

troisième et quatrième degré canonique

Pierre Joseph Pourbaix, né en 1792, fils d'Auger, né en 1737 et de Caroline BLANQUET et Marie Françoise Pourbaix, fille d'Henry Joseph et de Marie Rosalie Joseph ROLAND.

Il y a sans doute plusieurs liaisons de consanguinité dans ces épousailles; nous connaissons au moins celle-ci: l'aïeul commun est Auger Pourbaix, époux de Jacqueline RENSON, d'où deux fils: d'une part Pierre, né en 1698, époux de Marie Joseph ROLAND, qui conçoivent Auger, né en 1737, époux de Caroline BLANQUET, parents du jeune marié;

d'autre part, Jean Baptiste, né en 1692, époux de Marie Joseph BLANQUET, d'où Joseph, né en 1723, époux de Marie Françoise STAQUET; de ce couple naquit Henry Joseph, né en 1722, époux de Marie Rosalie Joseph ROLAND, née en 1778, parents de la mariée.

Cas 13 Houdeng-Aimeries
16 août 1831
troisième et quatrième degré canonique

Louis Joseph Pourbaix, né en 1783, fils de Joackim et de Marie Anne Joseph ROULEZ et Amélie Constantine Pourbaix, née en 1801, fille de Constantin et de Marie Françoise DELATTRE.

Il s'agit d'un cas semblable au précédent. L'auteur commun est encore Auger Pourbaix. De son mariage avec Catherine MATHIEU, il retire Pierre, né en 1698, époux de Marie Joseph ROLAND. De cette union, il retint Joackim, né en 1755, époux de Marie Anne Joseph ROULEZ, parents du jeune marié Louis Joseph Pourbaix, né en 1783. De son mariage avec RENSON, Auger conçoit Jean Baptiste, né en 1692, époux de Marie Jeanne BLANQUET d'où Ferdinand, époux de Marie Catherine RIPOTEAU, d'où Constantin, né en 1761, époux de Marie Françoise DELATTRE, parents de la mariée Amélie Constantine, née en 1801.

Cas 14 Houdeng-Goegnies
5 février 1731

Louis Pourbaix, né en 1703, fils de Jean et de Martine SCLOBLAS et Marie Catherine (Philippe) Pourbaix, née en 1704, fille de Jean Joseph Pourbaix et de Marie Catherine LEJEUNE.

Nous ne connaissons pas la consanguinité éventuelle entre ces deux personnages puisque les parents du marié sont Auteurs de souche et les parents de la mariée sont également Auteurs de souche.

Il faut d'ailleurs remarquer que le curé n'invoque aucun lien de consanguinité entre les époux. Cela signifie deux choses: l'administration de l'église était bien faite et la mémoire des gens ou leurs traditions mieux établies en ces temps anciens que les nôtres aujourd'hui. Il faut profiter de l'occasion pour signaler que théoriquement, les registres paroissiaux devaient exister au moins en un exemplaire pour les deux villages de Houdeng et de Goegnies depuis 1580. On peut penser qu'à cette époque, les vieux livres existaient encore.

Une autre remarque: Louis épouse la fille de son oncle par alliance en 1731, Jean Joseph Pourbaix étant l'époux en seconde noce de la soeur de la mère de Louis, soit Martine SCLOBAS.

Cas 15 Houdeng-Goegnies
24 février 1838

Léopold ROLAND né en 1811, fils de Jean Joseph ROLAND et de Joséphine Pourbaix et Marie Joseph Pourbaix, née en 1798, fille de Jean Joseph Pourbaix et de WATERLOT Léopoldine.

Joséphine Pourbaix étant une de nos non rattachés, nous ne pouvons traiter le sujet. Avis aux amateurs.

Cas 16 Mont-St-Aldegonde
14 novembre 1785
deuxième et troisième degré de consanguinité

François Joseph FRANCO, né en 1757, fils de Christophe FRANCO et de Marie Barbe LAVEND'HOMME et Marie Joseph Pourbaix, née en 1736, fille de Jacques Philippe Pourbaix et de Anne Françoise FRANCO

Cette consanguinité doit être par les FRANCO que nous ne connaissons pas. En principe, il s'agit d'une alliance d'une germaine avec un issu de germain (voir cas 24).

Cas 17 Houdeng-Aimeries
26 avril 1820

Joséphine Pourbaix, née en 1796, fille de Philippe Joseph Pourbaix et de Marie Rosalie STAQUEZ et Adrien Joseph Pourbaix, né en 1796, fils de Jean Joseph Pourbaix et de Anne Joseph WATERLOT

Nous ignorons s'ils se considéraient comme cousins. S'ils l'étaient par les Pourbaix, c'est au moins avec 150 ans de recul parce que le garçon descend de la souche d'Antoine, tandis que la fille descend de la souche d'Auger. C'est une des rares alliances connue entre les deux souches.

Cas 18 Houdeng-Aimeries
14 février 1832

Jean Baptiste Pourbaix, né en 1801, fils de Nicolas Joseph Pourbaix et de Marie Alexandrine DEWIER et Marie Antoinette Pourbaix, née en 1800, fille de Charles Augustin Joseph Pourbaix et de Marie Thérèse MAISNIL.

Ces gens sont dans le même cas que précédemment; s'ils sont cousins par les Pourbaix, c'est une vieille histoire car Jean Baptiste vient de la souche de Jean, Auteur et Marie Antoinette vient de la souche d'Auger.

Cas 19 Houdeng-Aimeries
15 août 1838

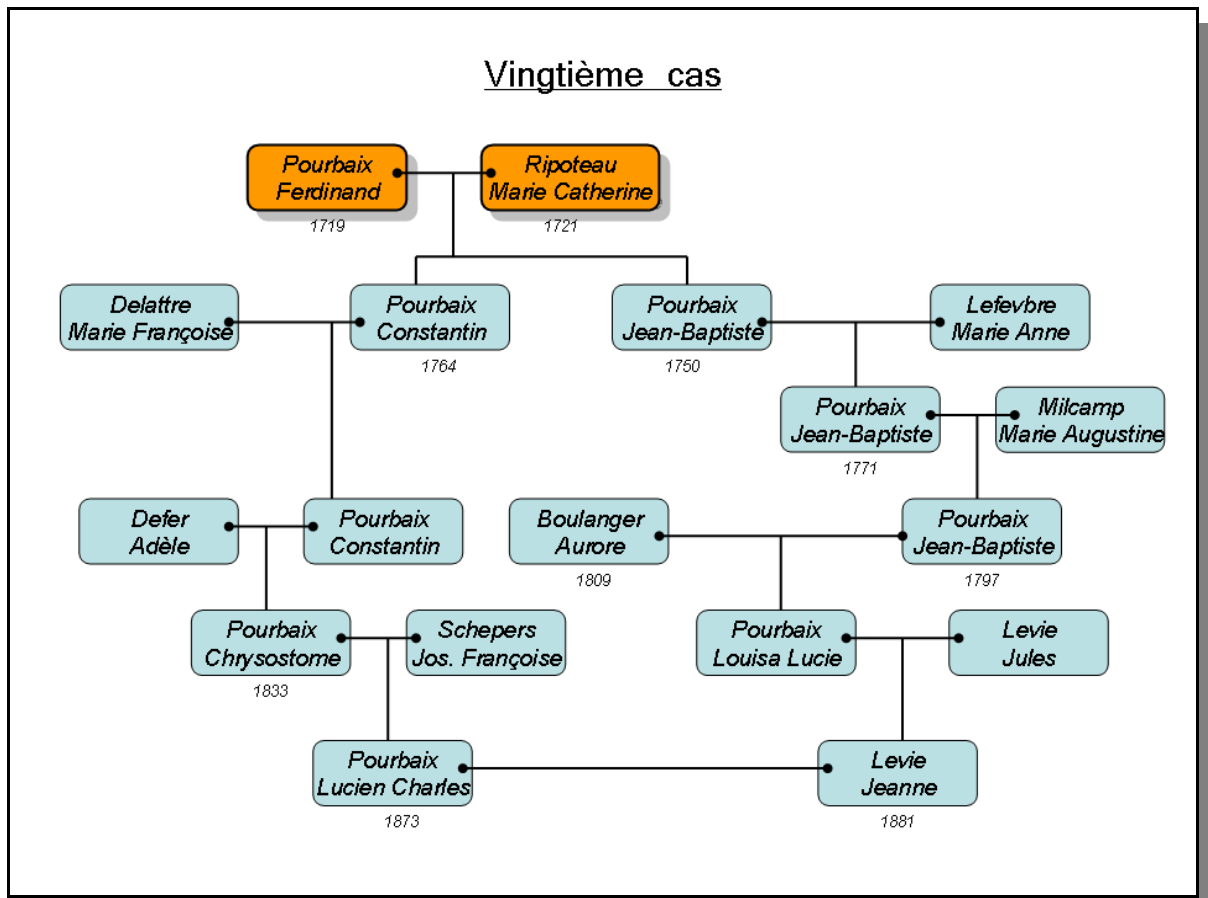
Nicolas Joseph Pourbaix, né en 1810, fils de Nicolas Joseph et de Marie Alexandrine DEWIER et Marie Thérèse Pourbaix, née en 1817, fille de Charles Augustin et de MAISNIL Marie Thérèse.

Nous avons exactement la même situation que précédemment puisque le frère de l'un épouse la soeur de l'autre, ce qui renforce assurément les liens de famille....mais ils ne cousinent que par alliance.

Cas 20 Binche
28 juillet 1902
neuvième degré civil de consanguinité

Ce cas est plus fréquent qu'on ne le pense. Mais reste souvent méconnu. Ce devait

être le cas pour ces jeunes mariés. A moins de posséder une solide tradition familiale ou d'être versé en généalogie, ce genre de consanguinité n'est pas décelable au premier abord. L'auteur commun est Ferdinand Joseph Pourbaix.



Lucien Charles Augustin Pourbaix, fils de Chrysostome Adolphe et de Jeanne François SCHEPERS et Jeanne LEVIE, fille de Jules LEVIE et de Louisa Lucie Catherine Pourbaix. L'auteur commun, né en 1719 épousa Marie Catherine RIPOTEAU, née en 1721 et ils retinrent deux enfants formant l'un une souche qui reste locale à Houdeng, l'autre une souche à Binche. Le premier, Constantin Joseph, né en 1796, contrôleur au charbonnage qui épousa Adèle DEFER, née en 1803, lesquels conçurent Chrysostome Adolphe, né en 1833. Ce dernier épousa Joséphine Françoise SCHEPERS; ce sont les parents du marié, Lucien Charles, né en 1873 à Namur, magistrat. L'autre, Jean Baptiste Aimable, né en 1750 épousa LEFEBVRE Marie Anne, lesquels conçurent Jean Baptiste, né en 1771 qui épousa Marie Augustine MILCAMP. De cette union naquit Jean Baptiste, né en 1797 qui épouse Aurore Louise BOULANGER, née en 1809 d'où est née Louisa Lucie Catherine Pourbaix, né en 1847 qui épousa Jules LEVIE, né en 1844, industriel; ces deux derniers sont les parents de la jeune mariée, Jeanne LEVIE, née en 1881.

Ainsi, sur le marié, il y a quatre degrés jusque l'auteur commun; sur la mariée il y a cinq générations.

Cas 22

Vellereille-les-Brayeux
7 juin 1827
parenté au sixième degré civil

Jean Joseph Pourbaix, né en 1802, fils de Renet et de Marie Philippe MARECHAL et Marie Thérèse Pourbaix, née en 1800, fille de Jacques Pourbaix et de Anne Joseph HORGNIES.

Il s'agit d'un mariage entre enfants issus de germains

L'auteur commun est Claude, né en 1676, époux de DELHAYE: ils retiennent deux enfants: d'une part Nicolas, né en 1719, époux de Marie Joseph NELIS d'où Renet, né en 1769, époux de Marie Philippe MARECHAL, parents du marié; d'autre part, Etienne François Pourbaix, né en 1713, époux de Marie Joseph MARECHAL, d'où Jacques Pourbaix, né en 1757, époux de Anne Joseph HORGNIES, parents de la jeune mariée.

Cas 23 Leval-Trahegnies
20 novembre 1878
deuxième degré canonique

Léon Louis Pourbaix, né en 1855, fils de Norbert et de Thérèse MARLIER et Amélie CORDIER, née en 1859, fille de Augustin CORDIER et de Mélanie Pourbaix. C'est un mariage très simple entre cousins germains puisque l'auteur commun est Adrien Joseph Pourbaix, époux de Henriette HULIN qui sont les grands-parents des mariés.

Cas 24 Mont-Ste-Aldegonde
14 novembre 1785
deuxième et troisième degré canonique

Il s'agit d'un cas double.

François Joseph FRANCO, né en 1757, fils de Christophe FRANCO et de Marie Barbe LAVEND'HOMME et Marie Joseph Pourbaix, fille de Jacques Philippe et de FRANCO Anne Française.

En fait, ce cas est probablement lié aux Franco dont l'auteur commun doit être un FRANCO NI qui retient d'une part FRANCO Anne Française, née en 1736, épouse de Jacques Philippe Pourbaix, parents de la mariée (deuxième degré) et d'autre part, FRANCO NII qui aurait généré Christophe FRANCO, époux de LAVEND'HOMME, parents du marié (troisième degré), FRANCO François Joseph, né en 1757.

Mais de ces deux jeunes époux, l'un né en 1757 et l'autre Pourbaix Marie Joseph, née en 1763 est né FRANCO Jean Baptiste Joseph, né en 1796, qui épouse Lucie Pourbaix, née en 1816 à Mont-St-Aldegonde le 8 novembre 1837, lesquels sont cousins germains. En effet, la mère du marié, Pourbaix Marie Joseph vient de Jacques Philippe, né en 1727, époux de Anne Française FRANCO; ceux-ci eurent également Adrien Joseph Pourbaix, né en 1780, époux de HULIN Henriette, parents de Lucie, la jeune mariée.

Cas 25 Strépy-Bracquegnies
14 août 1839
pas de consanguinité connue

André Pourbaix, né en 1810, fils de Ferdinand Pourbaix et de Florence BAUDELET et Jeanne Philippe COLLET, fille de Jean Philippe et de Française Joseph Pourbaix.

Cas 26 Houdeng-Aimeries
5 novembre 1823
pas de consanguinité connue

Adrien Joseph Pourbaix, né en 1796, fils de Jean Joseph Pourbaix et de Anne Joseph WATERLOT et Joséphine Pourbaix, fille de Philippe Pourbaix et de Rosalie STAQUET.

Cas 27 Houdeng-Goegnies
25 août 1923
huitième degré de parenté

Robert Eugène Evariste Pourbaix, né en 1900, fils de Victor Hubert et de Félicie DESCAMP et Sylvie GIBLET, fille de Ernest Alexandre GIBLET et de Juliette Joséphine Pourbaix.

Issue d'une souche commune au quatrième degré égal, ces deux époux sont cousins au huitième degré civil.

L'auteur commun, Jean Baptiste Pourbaix, né en 1776, époux de Joséphine FONTAINE dont sont issus: le premier est Dieudonné, né en 1809, époux de Guillaumine Constance ADAM, d'où Victor Hubert, né en 1848, époux de Joséphine DOUILLET, d'où Victor Hubert Pourbaix, né en 1871, époux de Félicie DESCAMPS, parents du marié; le second, Pierre Joseph, né en 1811, épouse Marie Catherine FORGE d'où est né Pierre Joseph Pourbaix, né en 1836, époux de Clothilde Charlotte BAUDUIN, d'où Juliette Joséphine Pourbaix, épouse de GIBLET Ernest Alexandre, né en 1872, parents de la jeune mariée.

Cas 28 Houdeng-Goegnies
3 ventôse an XI (22 février 1803)
consanguinité apparente

Jean Baptiste Pourbaix, né en 1776, fils de Jean François et de Marie Françoise ROLAND et Joséphine FONTAINE, née en 1780, fille de Jean François FONTAINE et de Marie Françoise Pourbaix.

Ces jeunes mariés viennent de deux souches différentes, l'un de Auger, l'autre de Jean. Dès lors la consanguinité n'est pas démontrable.

Cas 29 Houdeng-Goegnies
12 août 1819
consanguinité apparente

Julien Joseph DRUGMAND, né en 1797, fils de Pierre Joseph DRUGMAND et de Marie Philippe Pourbaix et Marie Eléonore Pourbaix, née en 1794, fille de Nicolas Joseph et de Marie Alexandrine DEWIER.

L'un vient de la souche d'Auger, l'autre de la souche de Jean, comme vu précédemment.

Cas 30 Houdeng-Goegnies

10 août 1816
consanguinité apparente

Dieudonné RATEL, né en 1790, fils de Louis RATEL de Marie Françoise Pourbaix et Marie Louise Pourbaix, née en 1795, fille de Nicolas Joseph et de Marie Alexandrine DEWIER.

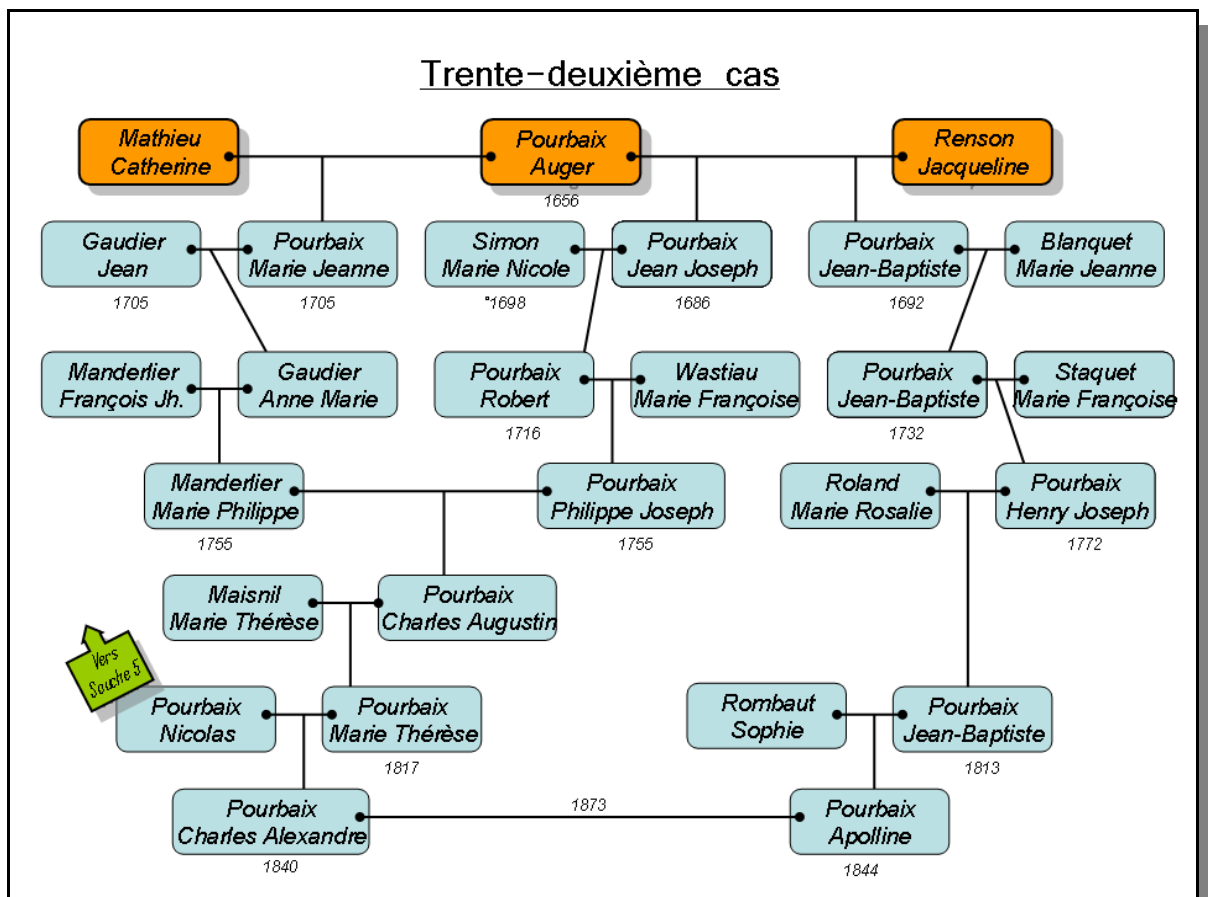
L'un provient de la souche d'Auger, l'autre de la souche de Jean, comme plus haut.

Cas 31 Houdeng-Goegnies
1 octobre 1938

Remy Arthur Pourbaix, né en 1894, fils de Louis de Virginie SCHOELLINGS et Elise Pourbaix, née en 1897, fille de Auguste dit Victor et de Marie DERUE.

Le garçon est issu d'une famille de non rattaché; il nous est impossible d'établir le lien éventuel entre ces époux.

Cas 32 Houdeng-Aimeries
4 mars 1873



Charles Alexandre Pourbaix, né en 1840, fils de Nicolas et de Marie Thérèse Pourbaix et Apoline Célestine Pourbaix, née en 1844, fille de Jean Baptiste et de Sophie ROMBOUT.

Leurs enfants descendent à la fois de la souche V et trois fois d'Auger Pourbaix.

La filière de Charles Alexandre est la suivante: du premier mariage d'Auger avec RENSON, on a: Jean Joseph, né en 1686, époux de Marie SIMON, d'où Robert, né en 1716, époux de Marie Françoise WASTIAU d'où Philippe, né en 1755, époux de MANDERLIER Marie

Joseph, née en 1755 qui est sa cousine descendant du second mariage d'Auger avec MATHIEU (deuxième cas); d'où Marie Jeanne, née en 1705, épouse de Jean GAUDIER, né en 1705, d'où Anne Marie GAUDIER, épouse de MANDERLIER François Joseph, d'où Marie Joseph MANDERLIER, née en 1755; avec Philippe Pourbaix, elle conçoit Charles Augustin Pourbaix, époux de Marie Thérèse MAISNIL, d'où Marie Thérèse Pourbaix, née en 1817, mère du marié.

Quant à Apolline, elle est issue du premier mariage d'Auger avec RENSON, d'où Jean Baptiste, né en 1692, époux de Marie Jeanne BLANQUET, d'où Joseph, né en 1732, époux de Marie Françoise STAQUET, d'où Henri Joseph, né en 1772, époux de Marie Rosalie ROLAND, d'où Jean Baptiste Pourbaix, né en 1813, époux de Sophie ROMBAUT qui sont les parents de la mariée.

Les enfants de ce couple descendent au moins trois fois d'Auger et malgré les apparences, les mariés sont bien cousins.

Cas 34 Houdeng-Aimeries
25 juillet 1888
Consanguinité apparente

Arthur Pourbaix, né à Carnières en 1861, fils d'Auguste et de Stéphanie RICHE et Marie Laurence Pourbaix, née en 1865, fille de Pierre Alexandre et de Céleste MAINIL.

Ces deux individus ne sont pas du tout cousins, l'un venant de la souche de Bartholomé et l'autre de la souche d'Auger.

Cas 35 Houdeng-Aimeries
24 novembre 1789
consanguinité apparente

Pierre Joseph DRUGMAND, né en 1766, fils de Nicolas DRUGMAND et de Jeanne Thérèse Pourbaix et Marie Philippe Pourbaix, née en 1759, fille de Jean Baptiste et de Marie Joseph HUBERT.

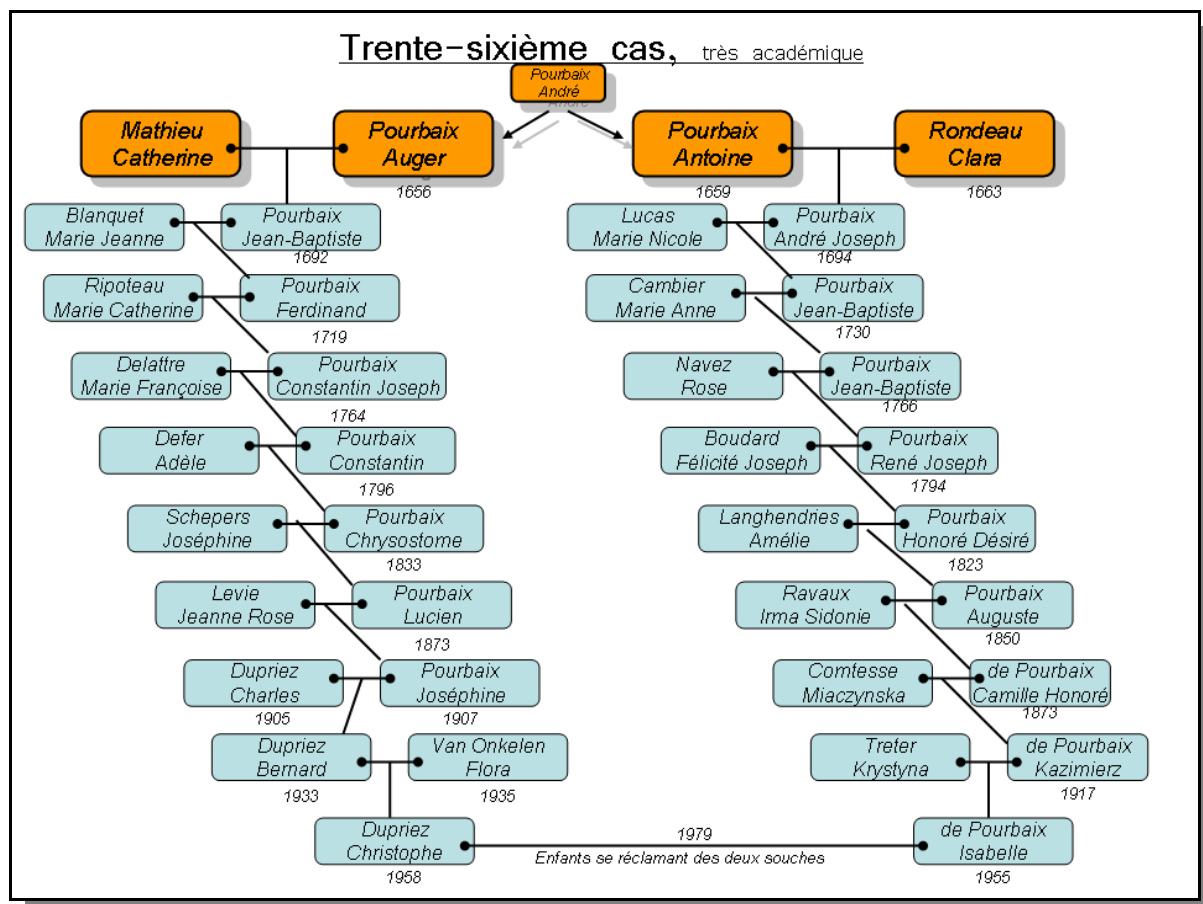
L'un venant de la souche d'Antoine, l'autre de la souche d'Auger, la consanguinité n'est pas établie.

Cas 36 Montréal (Canada)
16 juin 1979
consanguinité apparente

Christophe DUPRIEZ, né en 1958, fils de Bernard Marie Louis François DUPRIEZ et de Flora VAN ONKELEN et Isabelle de Pourbaix, fille de Kazimierz de Pourbaix et de Krystyna de (LUBOMIERZ-) TRETER.

Bernard Dupriez vient de Charles et de Joséphine Pourbaix.

Issus de deux souches différentes, la parenté entre ces deux époux n'est pas démontrable (d'Auger et de Antoine).



Cas 37 Houdeng-Aimeries
13 avril 1836
Quatrième degré civil

Jean Baptiste Pourbaix, né en 1805, fils de Joseph Martin et de Marie Joseph MAISNIL et Marie Claire Pourbaix, fille de Henry Joseph et de Marie Rosalie ROLAND.

C'est un mariage entre cousins germains. L'auteur commun est Joseph, né en 1723, époux de Marie Françoise STAQUET; ils ont deux enfants: l'un, Joseph Martin, né en 1761 épouse Marie Joseph MAISNIL, parents de l'époux; l'autre Henry Joseph, né en 1772, épouse Marie ROLAND, parents de la mariée. De toute évidence, l'hérédité des enfants de ce couple fut d'un caractère accablant: leurs cinq enfants sont décédés successivement à l'âge de deux ans, de dix-neuf ans, de dix ans, de dix ans et de quinze ans et ils semblent ne pas en avoir conservé.

Cas 38 Houdeng-Goegnies 2 août 1774

François Joseph ROLAND, fils de Jean Philippe ROLAND et de Gertrude Pourbaix et Marie Thérèse GAUDIER, née en 1750, fille de Jean GAUDIER et de Marie Jeanne Pourbaix. Receveur du charbonnage et père d'un autre receveur, François Joseph, il épouse la cousine germaine de sa mère, avec un déséquilibre de générations du à la différence d'âge entre les enfants du premier lit d'Auger Pourbaix et les enfants de son second lit. Ils descendent en

effet tous deux de cet aïeul de la manière qui suit: du premier mariage d'Auger avec RENSON, il y a Jean Baptiste, né en 1692 qui épouse Marie Jeanne BLANQUET d'où est issue Gertrude, épouse de Jean Philippe ROLAND, parents de l'époux; du second mariage d'Auger avec Catherine MATHIEU, il y eut Marie Jeanne Pourbaix, née en 1705, épouse de Jean GAUDIER, parents de la jeune mariée.

Cas 39 Lieu et date inconnus

Alexandre Joseph Pourbaix, né en 1825, fils de Joseph et de Marie Joseph Pourbaix et Mélanie Joséphine JACQUES, née en 1837, fille de Nicolas JACQUES et de Thérèse Victorine Pourbaix.

Ce sont des cousins apparents puisque l'un descend plusieurs fois d'Auger, l'autre descend d'Antoine.

Cas 40 Trivières
7 mars 1791

André Joseph PARY, né en 1771, fils de Henry PARY et de Marie Marguerite Pourbaix et Valentine Pourbaix, née en 1765, fille de François Joseph Pourbaix et de Anne LAURENT.

Il s'agit de faux cousins, l'un étant issu de la branche d'Auger, l'autre étant issu de la branche d'Amand.

Cas 41 Lieu et date inconnus

Jean Baptiste JEUMONT, né de Martin Joseph JEUMONT et de Marie Thérèse Joseph Pourbaix et Marie Adrienne Pourbaix, née en 1787, fille d'Auger et de Marie Caroline BLANQUET.

Ils ne sont cousins que d'une façon apparente puisque l'un descend de la souche d'Antoine tandis que la fille vient de celle d'Auger.

Cas 42 Lieu et date inconnus

André Pourbaix, né en 1810, fils de Ferdinand François Pourbaix et de Florence BAUDELET et Jeanne Philippe COLLET, née en 1796, fille de Jean Philippe COLLET et de Françoise Joseph Pourbaix.

Egalement faux cousins, le garçon descendant d'Auger, la fille descendant de la souche d'Antoine.

Cas 43 Houdeng-Aimeries
29 octobre 1775
quatrième degré de consanguinité

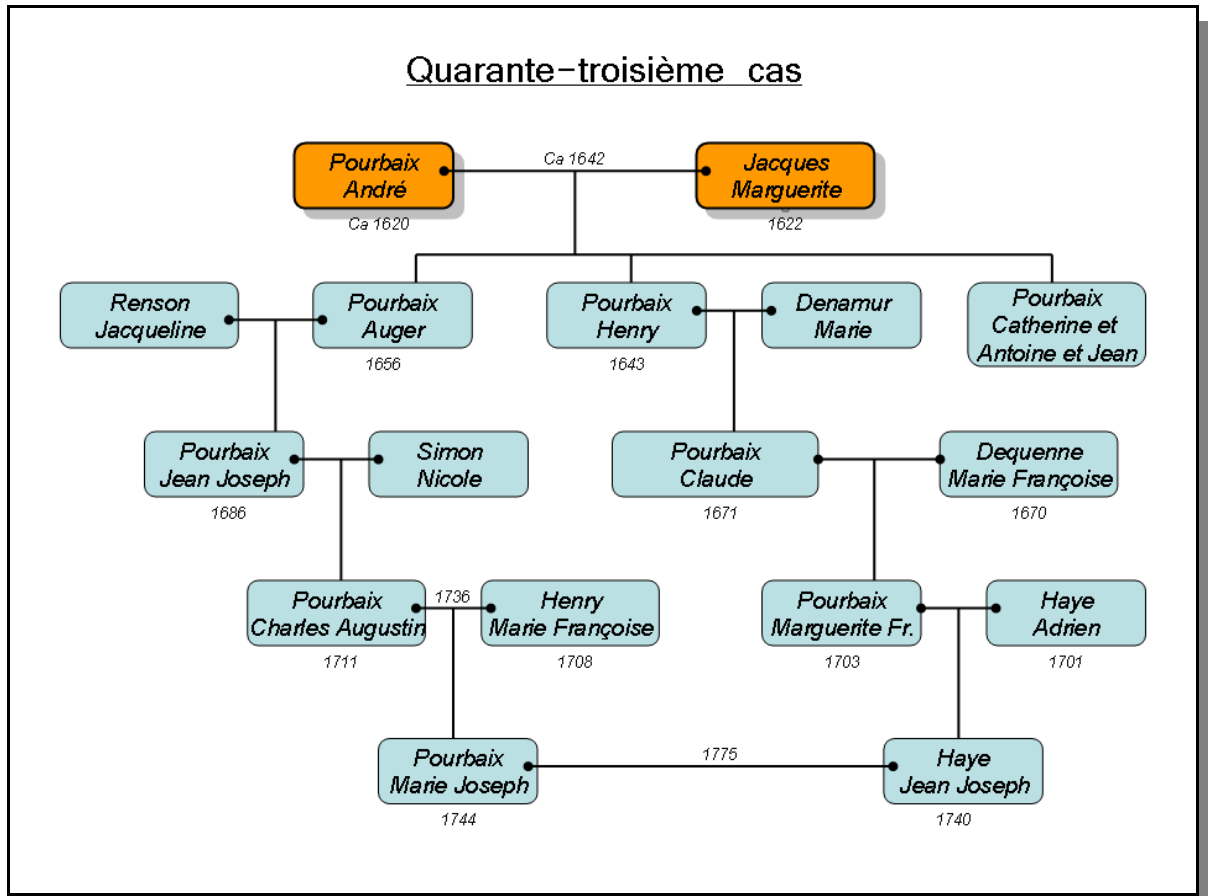
Jean Joseph HAYE et Marie Joseph Pourbaix

Cet acte de mariage avec dispense sert de base aux spécialistes pour essayer d'affirmer que Henry était le frère de Auger Pourbaix, selon le chemin qui sera décrit plus loin. En regard de la vérité historique, nous sommes bien obligé de signaler que les filiations proposées ne sont que des hypothèses car les petits schémas généalogiques que les curés dessinaient pour défendre leur demande de dispense auprès de l'official se trouvaient déposés au siège de l'archevêché et ils n'étaient pas renvoyés. Il n'est pas impossible qu'un jour, nous ayons le temps et la chance de retrouver de tels schémas. Ici, le dépôt pourrait se trouver encore à Cambrai.

L'an mil sept cent septante-cinq, le vingt-noeuf octobre, après avoir obtenu dispence de parentée au quatrième degrez ainsi que la dispence de deux bans de Monseigneur l'Archevêque, après la publication d'un ban faite le huit du courant, ont été par nous mariés après avoir pris leur consentement mutuel et reçu de nous la bénédiction nuptiale, Jean Joseph Haye, âgé de trente-six ans, fils d'Adrien Haye et de Marguerite Françoise Pourbaix, l'époux et Marie Joseph Pourbaix, âgée de trente et un an, fille de Charles Augustin Joseph Pourbaix et de Marie Françoise Henry, l'épouse, en présence de Nicolas Michel et de Marie Joseph Pourbaix, témoins à ce requis tous de cette paroisse.

Il y a deux Marguerite Pourbaix susceptibles d'assurer la lignée: celle née le 29 décembre 1703, qui est de Claude Pourbaix et celle née le 17 août 1796 qui est de Charles. La difficulté est surmontée par le fait que, de toute manière, ces deux Pourbaix sont frères et sont fils d'Henry.

La filiation est établie de la manière suivante: d'une part, de l'union de Auger Pourbaix avec Jacqueline RENSON, il y a Jean Joseph, né en 1686, époux de Marie Nicole SIMON, de qui vient Charles Augustin Joseph, né en 1711, époux de HENRY Marie Françoise, parents de la mariée, née en 1744; d'autre part, Henry Pourbaix, époux de Marie DENAMUR, qui obtiennent soit Claude, soit Charles d'où Marguerite, née soit en 1703 soit en 1706, dont l'une épouse en 1736 HAYE Adrien; ils sont les parents du marié, né en 1739. Ainsi, il existe quatre degrés vers l'aïeul commun, de chaque côté.



L'examen de ces situations reste purement académique. On aura cependant relevé que la majorité des cas de parentés réelles recensées est localisée dans la descendance d'Auger Pourbaix. Pourquoi ?

Il y a plusieurs raisons qui viennent à l'esprit: la première est certainement l'empreinte patriarcale de la famille et l'intérêt qui restait lié aux parts de charbonnage. Les gens qui possédaient des parts de fosse avaient tendance à se regrouper; ils se fréquentaient régulièrement et le charbonnage était une sorte de trait d'union entre les familles qui en vivaient; une partie importante d'entre elles en tirait par ailleurs les deniers quotidiens. De plus, ils se considéraient sans doute un peu hors du commun, animés d'une destinée particulière. La seconde raison est que les successeurs d'Auger devinrent vite très nombreux et restèrent pour la plupart en Houdeng ou au voisinage très proche. Statistiquement, ce phénomène entraîne des chances supplémentaires d'alliances consanguines.

Il existe peut-être une autre raison, générale: les deux villages de Houdeng étaient nantis d'une population peu nombreuse, un peu plus de deux mille habitants pour les deux Houdeng en 1801; c'est déjà un chiffre suffisant pour que les garçons ne quittent pas leur village "pour aller chercher femme" d'autant plus qu'ils y trouvaient de l'embauche. Il y en avait bien suffisamment de jeunes filles sur place, et du même milieu. Ce n'est donc pas la même situation que dans les très petits villages où, contrairement à ce que l'on penserait à priori, les mariages consanguins sont peu fréquents, à moins que ledit village soit géographiquement isolé, ce qui n'a jamais été le cas dans nos régions.

On est amené également à constater que les mariages consanguins POURBAIX/POURBAIX ne sont pas très fréquents. En ce qui concerne les autres, il en existe des centaines potentiellement possibles. Quantité de personnes habitant à l'heure actuelle à Houdeng sont consanguines sans le savoir et peuvent se réclamer de la descendance d'Auger, d'Antoine ou d'un autre Auteur de souche. Et cet Auteur peut aller jusqu'à paraître quatre ou cinq fois, et même d'avantage dans leur descendance.⁽¹⁾

¹ () voir à ce sujet la réf: 92 de mon confrère VAN HELLEPUTE, qui traite très bien le sujet.